



Assemblée générale

Distr. générale
9 juillet 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 76 a) de l'ordre du jour
Les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 3 juillet 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document de position de la République socialiste du Viet Nam concernant la souveraineté du Viet Nam sur l'archipel de Hoang Sa (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 76 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Le Hoai Trung**



**Annexe à la lettre datée du 3 juillet 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La souveraineté du Viet Nam sur l'archipel de Hoang Sa

La République socialiste du Viet Nam rejette comme étant sans aucun fondement, en fait et en droit, les revendications de souveraineté sur l'archipel de Hoang Sa (que la Chine appelle les « îles Xisha », aussi dénommées îles Paracels) que la Chine fait dans les annexes aux lettres datées des 22 mai 2014 (A/68/887) et 9 juin 2014 (A/68/907) adressées au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Viet Nam affirme que les revendications chinoises n'ont aucun fondement juridique ni historique.

Les documents historiques sont en porte-à-faux avec les revendications chinoises de souveraineté sur l'archipel de Hoang Sa (îles Paracels).

Dans ses récentes communications, la Chine s'est référée à certains documents comme preuve historique pour affirmer sa prétendue « souveraineté » sur l'archipel vietnamien de Hoang Sa. Il se trouve toutefois que ces « documents » ne peuvent être authentifiés, manquent de précision et ont fait l'objet d'une interprétation arbitraire par la Chine. Les documents en question ne prouvent en aucune manière que la Chine a établi sa souveraineté sur l'archipel de Hoang Sa lorsque ce territoire était *terra nullius*. En revanche, les données historiques montrent que la Chine a compris que sa souveraineté ne s'étendait pas à l'archipel de Hoang Sa.

Par exemple, pendant la dernière décennie du XIX^e siècle, lorsque le *Bellona* et l'*Umeji Maru* ont sombré dans l'archipel de Hoang Sa et ont été pillés par des pêcheurs chinois, les autorités de la province chinoise de Guangdong ont soutenu que l'archipel était constitué d'îles abandonnées qui n'appartenaient pas à la Chine. L'archipel n'était administrativement rattaché à aucun district de l'île chinoise de Hainan et ne relevait d'aucune autorité chinoise. Pour ces raisons, la Chine a refusé d'assumer la responsabilité de cet incident.

En revanche, le Viet Nam a publiquement fourni des documents historiques authentiques prouvant qu'il a établi sa souveraineté sur l'archipel de Hoang Sa lorsque ces îles étaient *terra nullius*. Depuis le XVII^e siècle au moins, les dynasties Nguyen du Viet Nam avaient organisé des activités pour exploiter les ressources des îles de l'archipel de Hoang Sa, et elles avaient effectué des mesures maritimes et répertorié des voies de navigation afin d'assurer la sûreté des navires étrangers qui passent dans les eaux de l'archipel. Ces activités ont été bien enregistrées dans des documents officiels publiés par les dynasties vietnamiennes de l'époque. Ces documents se trouvent encore dans les archives au Viet Nam.

Lorsque la France et le Viet Nam ont signé les traités de protectorat des 15 mars 1874 et 6 juin 1884, la France, au nom du Viet Nam, a continuellement exercé la souveraineté du Viet Nam sur l'archipel de Hoang Sa et a sans cesse élevé des protestations contre les infractions de la Chine. La France a mené plusieurs activités dans l'exercice de la souveraineté sur l'archipel de Hoang Sa, notamment la construction et l'exploitation de phares et de stations météorologiques, la mise en place de délégations administratives rattachées à la province de Thua Thien

(Annam) et dont relevait l'archipel et la délivrance de certificats de naissance aux citoyens vietnamiens nés dans l'archipel. En 1909, une mission exploratoire menée par le commandant Li Zhun, de la province chinoise de Guangdong, a violé la souveraineté vietnamienne sur l'archipel qui était bien établie et effectivement exercée par la France au nom du Viet Nam. La France a protesté, au nom du Viet Nam, contre les intrusions chinoises dans l'archipel et réaffirmé que le Viet Nam avait bien établi sa souveraineté sur l'archipel de Hoang Sa. En réponse aux revendications chinoises sur l'archipel, la France a demandé que la Chine consente à soumettre la question à arbitrage international (note verbale datée du 18 février 1937 adressée à la Chine par la France), mais la Chine a refusé.

En 1946, la République de Chine sous Tchang Kai-chek, profitant de la situation à la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'est illégalement introduite sur l'île Phu Lam (Woody) de l'archipel de Hoang Sa. En 1947, la France a protesté contre cette intrusion illégale et a demandé que les deux parties négocient en vue d'un règlement par une tierce partie, ce que la République de Chine a encore refusé. Le régime de Tchang Kai-chek s'est par la suite retiré de l'île Woody.

Les conférences internationales n'ont pas transféré l'archipel de Hoang Sa à la Chine.

Avant et après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la question de la souveraineté sur l'archipel de Hoang Sa a été inscrite à l'ordre du jour de plusieurs conférences internationales. À la Conférence du Caire, tenue du 22 au 26 novembre 1943, avec la participation du Président des États-Unis, Franklin D. Roosevelt, du Premier Ministre britannique, Winston Churchill, et du Président de la République de Chine, Tchang Kai-chek, a été adopté le Communiqué du Caire, qui visait à mettre fin à l'administration japonaise sur toutes les îles d'Asie et du Pacifique saisies par le Japon depuis la Première Guerre mondiale en 1914 et à retourner à la Chine les territoires chinois sous occupation japonaise, notamment Manju, Taiwan et Penghu. Tchang Kai-chek, qui représentait la Chine à la Conférence, n'a rien dit au sujet des archipels de Hoang Sa et de Truong Sa.

La Conférence de Postdam, tenue du 17 juillet au 2 août 1945, avec la participation des dirigeants des États-Unis, du Royaume-Uni et de la République de Chine, a débouché sur la Déclaration de Postdam, qui a réaffirmé le Communiqué du Caire. Tchang Kai-chek, qui représentait la Chine à la conférence, n'a, encore une fois, pas mentionné les archipels de Hoang Sa et de Truong Sa.

La conférence de paix de San Francisco, tenue du 4 au 8 septembre 1951, a vu la participation de représentants de 51 pays, dont le Viet Nam comme membre de l'Union française. Le Premier Ministre de l'État du Viet Nam, Tran Van Huu, a participé à la conférence en qualité de chef de la délégation vietnamienne. La conférence a examiné la question du transfert des responsabilités pour un certain nombre de territoires dans la région de l'Asie et du Pacifique. À la conférence, le chef de la délégation de l'Union soviétique, Andrei A. Gromyko, a fait au nom de la Chine une proposition en 13 points, dont la reconnaissance par le Japon de la souveraineté de la République populaire de Chine sur certaines îles de la mer de l'Est (mer de Chine méridionale), y compris l'archipel de Hoang Sa. La conférence a rejeté la proposition de la délégation de l'Union soviétique par 46 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions.

Immédiatement après le vote, le 7 septembre 1951, prenant la parole à la conférence, le chef de la délégation vietnamienne, Tran Van Huu, a réaffirmé la souveraineté que le Viet Nam exerce de longue date sur les archipels de Hoang Sa et de Truong Sa. Aucun des 51 pays participants n'a protesté contre le fait que la délégation vietnamienne confirmait sa souveraineté sur ces archipels.

À la Conférence de Genève de 1954 sur le rétablissement de la paix en Indochine, les participants ont déclaré que les parties concernées respecteraient l'indépendance et l'intégrité territoriale du Viet Nam, y compris les archipels de Hoang Sa et de Truong Sa qui étaient alors administrés par les forces françaises et vietnamiennes. Ayant participé à la Conférence de Genève, la Chine n'ignore pas ce fait et doit respecter les instruments internationaux adoptés à la Conférence.

L'article 1 des Accords de Paris de 1973 dispose clairement que tous les pays doivent respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale du Viet Nam. À l'époque, les archipels de Hoang Sa et de Truong Sa étaient administrés par la République du Viet Nam et faisaient partie intégrante du territoire vietnamien.

En janvier 1974, la Chine a usé de la force militaire pour occuper tout l'archipel de Hoang Sa. Le Gouvernement de la République du Viet Nam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Viet Nam ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont exprimé leurs positions et ont protesté contre l'action de la Chine. Le Gouvernement de la République du Viet Nam a demandé que le Conseil de sécurité des Nations Unies tienne une séance d'urgence sur l'emploi de la force par la Chine. En droit international de l'acquisition de territoires, l'emploi de la force pour occuper un territoire ne peut créer un titre sur ce territoire.

La Chine a violé le principe de droit international selon lequel les États doivent s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force et elle ne peut donc établir sa souveraineté sur l'archipel de Hoang Sa.

La Chine a illégalement envahi l'archipel de Hoang Sa à deux reprises. En 1956, profitant du retrait de la France du Viet Nam, la Chine a envahi et occupé la partie orientale de l'archipel. Cette toute première occupation permanente d'une partie de l'archipel de Hoang Sa par la Chine a suscité des protestations énergiques de la part de la République du Viet Nam. En 1959, une tentative de débarquement de soldats chinois déguisés en pêcheurs sur la partie occidentale de l'archipel a été écrasée par les forces de la République du Viet Nam. Quatre-vingt-deux « pêcheurs » chinois ont été capturés. Ces deux invasions sont intervenues après que le Viet Nam a réaffirmé sa souveraineté sur les archipels de Hoang Sa et de Truong Sa, sans qu'aucune protestation n'ait été élevée, lors des conférences internationales susmentionnées. En 1974, profitant de la guerre au Viet Nam, la Chine a mené une attaque et pris le contrôle de l'archipel de Hoang Sa au Gouvernement de la République du Viet Nam. C'était la première fois que la Chine occupait totalement l'archipel de Hoang Sa par la force.

En droit international, le recours à la force pour occuper le territoire d'un autre État souverain est nul et sans effet et ne peut jamais servir de fondement à une revendication de souveraineté. Par conséquent, la souveraineté du Viet Nam sur l'archipel de Hoang Sa continue de s'exercer et l'occupation chinoise de l'archipel par la force ne saurait y mettre fin.

Dans un mémorandum daté du 12 mai 1988, document officiel du Ministère chinois des affaires étrangères, la Chine a clairement affirmé le principe de droit

international selon lequel « l'agression ne peut conférer la souveraineté » sur un territoire. Aucun pays au monde ne reconnaît la souveraineté de la Chine sur l'archipel de Hoang Sa.

Le Viet Nam n'a jamais reconnu la souveraineté de la Chine sur l'archipel de Hoang Sa.

La Chine a délibérément déformé et mal interprété l'histoire lorsqu'elle s'est référée à la lettre signée en 1958 par le défunt Premier Ministre Pham Van Dong et à d'autres publications et documents publiés par le Viet Nam avant 1975, dans le but d'étayer ses revendications sur l'archipel de Hoang Sa. La lettre ne mentionnait pas du tout les archipels de Hoang Sa et de Truong Sa. Elle concernait les droits maritimes, et non les questions territoriales. En fait, les conclusions que la Chine tirerait aujourd'hui de cette lettre sont contraires aux propres déclarations de la Chine, notamment celles faites par le dirigeant chinois Deng Xiaoping lui-même.

En septembre 1975, 17 ans après la publication de la lettre du défunt Premier Ministre Pham Van Dong, Deng Xiaoping, le dirigeant chinois, a dit à Le Duan, le dirigeant vietnamien, à Beijing que la Chine avait suffisamment d'éléments pour prouver que les îles Xisha (Hoang Sa) et Nansha (Truong Sa) faisaient partie du territoire chinois depuis longtemps. Toutefois, en application du principe de la tenue de consultations amicales en vue de régler les différends, les deux pays auraient plus tard des discussions sur la question afin d'y trouver une solution. La déclaration de Deng Xiaoping, qui a été bien consignée dans un mémorandum du Ministère chinois des affaires étrangères daté du 12 mai 1988, montre que la Chine comprenait qu'aucune déclaration ni aucun accord précédents n'avaient réglé la question de la souveraineté en sa faveur. Le Viet Nam demande que la Chine respecte ce fait historique et qu'elle engage sérieusement des négociations avec le Viet Nam au sujet de l'archipel de Hoang Sa.
